



Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Le service de médiation familiale de l'association l'Ancre propose un temps d'écoute, d'échanges et de négociation dans les conflits familiaux.

Elle a pour finalité d'apaiser les tensions et de restaurer un lien familial fragilisé (enfants, parents, grands-parents, héritiers...).

La médiation familiale offre une alternative au recours au juge dans le règlement des litiges parfois difficiles.

Par qui ?

Notre médiateur familial est un professionnel qualifié ayant suivi une formation spécifique et titulaire du diplôme d'Etat.

Neutralité, respect, confidentialité, impartialité rythmeront les entretiens.

Comment cela fonctionne ?

L'entretien préalable

La médiation familiale commence par un premier entretien, gratuit, individuel ou non, qui a pour objectifs de :

- informer sur le cadre, les conditions et le déroulement
- vérifier ensemble la pertinence de la démarche envisagée face aux demandes et besoins exprimés.

Les séances de médiation

A l'issue de l'entretien préalable, les personnes conviennent, avec le médiateur familial, d'entretiens pour aborder les sujets qui les préoccupent.

Quelques entretiens peuvent permettre aux personnes de prévoir entre elles les modalités d'accords amiables, de leur relation, de prendre des décisions.

Les accords

A la suite des séances, des accords peuvent être rédigés avec l'accompagnement du médiateur. Ces accords peuvent être transmis aux avocats ou directement au juge dans le cadre d'une décision de justice.

Comment en bénéficier ?

La médiation familiale peut-être une démarche volontaire ou demandée par le Juge (Juge aux Affaires Familiales, Juge des Enfants).

Les rendez-vous sont possibles sur tout le territoire ardennais, ou dans nos locaux à Charleville-Mézières.

En tant qu'association conventionnée par la CAF, un barème national des revenus est établi et appliqué mais le premier entretien préalable est gratuit.

- 2 euros pour une personne bénéficiaire du RSA
- 5 euros pour un revenu égal au SMIC
- 13/15 euros pour un salaire de 1551 à 2000 euros.



**VOUS VIVEZ
UNE SITUATION
CONFLICTUELLE
AVEC UN PROCHE**



RETROUVEZ-NOUS ICI !

MEDIATION FAMILIALE

**SERVICE
LE TRAIT D'UNION**

RÉSIDENCE DES ENFANTS

PENSION ALIMENTAIRE

HANDICAP

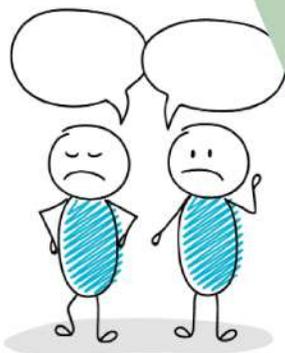
RUPTURE
DES CONTACTS

PARENT EN PERTE
D'AUTONOMIE

SÉPARATION

DIVORCE

...



Contactez nous pour
bénéficier de la
médiation familiale et
résoudre les conflits.

ASSOCIATION L'ANCRE

SERVICE LE TRAIT D'UNION

ESPACE RENCONTRE - MÉDIATION ET THÉRAPIE FAMILIALE

mediation-familiale@ancre08.fr

07 77 07 98 07

48E rue Bourbon

08000, Charleville-Mézières



ASSOCIATION L'ANCRE



ASSOCIATION L'ANCRE